



DECISION N° **219** /MPMBPE/DGD du **27 DEC 2016**

Portant nomination du Président du Comité de Gestion des Annulations
des Déclarations en détail et des Liquidations

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu **la loi n° 64-291 du 1^{er} août 1964** portant Code des Douanes ;
- Vu **le décret n° 2012-287 du 16 mars 2012** portant nomination du Colonel-Major Issa COULIBALY, en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- Vu **le décret n° 2015-864 du 21 décembre 2015** portant nomination du Colonel-Major Issa COULIBALY au grade de Contrôleur Général des Douanes ;
- Vu **le décret n° 2016-21 du 27 janvier 2016** portant attributions des membres du gouvernement, tel que modifié par le **décret n° 2016-339 du 25 mai 2016** ;
- Vu **le décret n° 2016-869 du 03 novembre 2016** portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu **l'Arrêté N° 023 du 10 mai 2011** portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu les nécessités du service ;

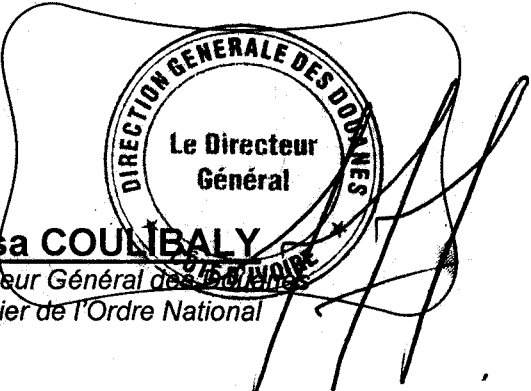
D E C I D E

Article 1^{er} : Monsieur **Amadou COULIBALY**, Directeur Général Adjoint des Douanes, est nommé en qualité de Président du Comité de Gestion des Annulations des Déclarations en détail et des Liquidations.

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, annule toutes dispositions antérieures contraires.

Ampliations :

- MPMBPE/Cab
- DGA
- IGD
- Toutes les Directions Douanes


Issa COULIBALY
Contrôleur Général des Douanes
Officier de l'Ordre National